



DCM DU 22 FEVRIER 2024

Dossier suivi par :

Direction générale

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.036

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 22 février** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 16 février 2024 - **Date d'affichage** : 27 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏËR, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL, Anne VIOT.

6 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Laëtitia NOEL.

6 pouvoirs : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏËR), Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Anne VIOT), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE).

Secrétaire de séance : Elsa ROUSSEL

DEMANDE D'ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC YRIS ENVIRONNEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal réuni le 29 janvier 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une convention de partenariat avec YRIS.

L'assemblée communale est informée qu'il est envisagé de réaliser une convention en partenariat avec l'entreprise YRIS environnement.

En effet, dans le cadre du lancement du projet de la végétalisation des cours d'écoles et du groupe de travail 'arbre, trame et îlot de chaleur' en continuité de la Charte de l'arbre, le service espaces verts propose de réaliser un partenariat avec l'entreprise YRIS environnement par l'intermédiaire d'une convention qui lie les deux partenaires.

Les deux objectifs principaux sont les suivants :

- Réaliser conjointement la phase de conception dans le projet de végétalisation des cours d'école
- Intégrer le groupe de travail pour élaborer un plan arbre dans le projet de la Charte de l'arbre

Ce partenariat est gratuit et valorisera le travail d'une étudiante en Master 'Protection et gestion de l'environnement' dans le cadre de ses études à Angers.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec YRIS environnement annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

